

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 juin 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 23 juin 2020, à 20 h 00.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne siège en séance
extraordinaire ce 23 juin 2020, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire, présent au lieu ordinaire des séances, 2450 rue
Victoria, Sainte-Julienne.

Est également présente, madame France Landry, directrice
générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel
que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des
séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du
Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour
prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche d'un contremaître
4. Autorisation de feux d'artifice
5. Demande de renouvellement à la CPTAQ (lots 2 537 893 et 2 537 894)
6. Contravention à la réglementation municipale (2484 rang St-François)
7. Nomination d'un lieutenant et d'un lieutenant intérimaire
8. Période de question
9. Levée de la séance

20-06X-252

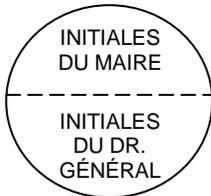
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil étant présents, et y consentant,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point
Renouvellement du système de suivi des opérations ~ Fleet
Complete



No. résolution
ou annotation

20-06X-253

ADOPTÉE

**RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE SUIVI DES OPÉRATIONS ~
FLEET COMPLETE**

- CONSIDÉRANT QU' en 2015, la municipalité a doté certains véhicules d'une système de pistage et de gestion de la Flotte, conformément à l'offre de services de Multicom Communications;
- CONSIDÉRANT QUE cette solution améliore de manière significative la sécurité des conducteurs;
- CONSIDÉRANT QUE cette solution optimise la qualité du service offert à la population;
- CONSIDÉRANT QUE ce contrat est terminé;
- CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de renouveler ce contrat et de l'élargir à l'ensemble des véhicules et équipements;
- CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Multicom Communications incluant des rabais;
- CONSIDÉRANT toutefois que, le conseil ayant envisagé d'autres solutions lors de l'élaboration du budget, les sommes nécessaires au paiement mensuel de ce service n'ont pas été prévus au budget de fonctionnement;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer certains amendements pour rééquilibrer le tout;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

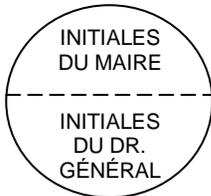
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir avec Multicom Communications pour une période de 36 mois, au coût de 20 \$ par mois par véhicule pour l'installation et la location de système Fleet Complete sur les véhicules et équipements motorisés sur lesquels une telle installation est pertinente;

QUE le conseil autorise également la chef de division Finances à effectuer les amendements budgétaires nécessaires pour combler ces coûts.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

20-06X-254

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 juin 2020

EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'embauche d'un 2e contremaître pour augmenter l'efficacité des travaux publics et assurer une présence continue;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste et des appels de candidature ont été effectués;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de relations de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil embauche M. David Wisdom à titre de contremaître de travaux publics, à compter du 6 juillet 2020, conformément aux dispositions du contrat de travail à intervenir entre les parties;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Julienne, le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE

20-06X-255

AUTORISATION DE FEUX D'ARTIFICE

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été déposées pour la tenue de feux pyrotechniques;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie a étudié ces demandes et confirmé leur faisabilité;

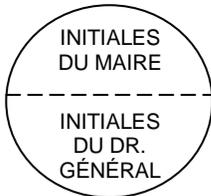
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la tenue des feux pyrotechniques suivants:

- 26 juin: Camping Belle-Vie
- 25 juillet: Camping Belle-Vie
- 25 juillet: Camping de la Fierté
- 6 septembre: Camping Belle-Vie
- 12 septembre: Camping de la Fierté

QUE cette autorisation pourrait être annulée pour un ou des événements si l'indice de feu ne permet pas la tenue de feu à cette date.



No. résolution
ou annotation

20-06X-256

ADOPTÉE

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT CPTAQ

- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'entreprise L R Brien & fils Ltée ont déposé une demande au conseil pour approuver leur demande de renouvellement auprès de la CPTAQ du site d'entreposage de sable et de recyclage de terre sur les lots 2 537 893 et 2 537 894;
- CONSIDÉRANT QU' une telle autorisation leur a été accordée par la CPTAQ le 27 mai 2015 sous le numéro 409625;
- CONSIDÉRANT QUE cette autorisation de la CPTAQ doit être renouvelée à tous les cinq (5) ans;
- CONSIDÉRANT QU' une telle autorisation en faveur des lots précités est donnée par la CPTAQ depuis de nombreuses années;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au conseil de l'accepter;
- CONSIDÉRANT QUE malgré l'avis favorable de la municipalité, il en revient à la CPTAQ d'autoriser une telle demande;
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne s'en remet à la décision de la CPTAQ quant au renouvellement de l'autorisation concernant les lots 2 537 893 et 2 537 894.

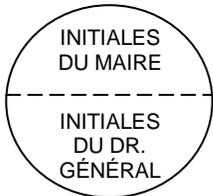
e

ADOPTÉE

20-06X-257

**CONTRAVENTION À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE -
2484, RANG SAINT-FRANÇOIS**

- CONSIDÉRANT QUE la présence de déchets, de débris et objets hétéroclites sur le lot 3 442 042 (2484 rang Saint-François) constitue une nuisance contrevenant à l'article 5 g) du Règlement concernant les nuisances, la qualité de vie, la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens dans la municipalité, n° 918-16, à l'article 67 du Règlement de zonage, n° 377, aux articles 56 à 61 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) et à l'article



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 juin 2020

66 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et constitue également de l'entreposage extérieur interdit par le Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE deux avis d'infraction ont été émis à l'encontre du propriétaire du 2484 rang Saint-François l'enjoignant de procéder au nettoyage du terrain;

CONSIDÉRANT QU' un constat d'infraction a été émis, que le propriétaire a payé l'amende mais n'a pas effectué le nettoyage du terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité reconnaisse qu'il existe sur le terrain situé sur le lot 3 442 042 (2484 rang St-François), des nuisances, par de l'entreposage extérieur interdit;

QUE la municipalité mandate la firme Bélanger Sauvé afin d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires afin de mettre fin à la contravention aux lois et règlements applicables sur le lot 3 442 042 (2484 rang St-François).

ADOPTÉE

20-06X-258

NOMINATION D'UN LIEUTENANT ET D'UN LIEUTENANT INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Varin a été nommé capitaine du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, le poste de lieutenant occupé par M. Varin est maintenant vacant;

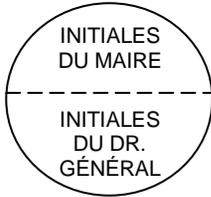
CONSIDÉRANT QUE Félix Lafrenière occupe actuellement le poste de lieutenant intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafrenière possède les qualifications requises pour occuper le poste de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE suite à sa nomination, il y aura lieu de nommer un lieutenant intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'affichage de ce poste, un seul candidat s'est montré intéressé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 juin 2020

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil procède aux nominations suivantes, à savoir:

- M. Félix Lafrenière à titre de lieutenant
- M. Christopher Doucet à titre de lieutenant intérimaire

pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Julienne, à compter du 24 juin 2020, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en pareille matière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

En cette période de distanciation sociale et d'interdiction de rassemblement, la municipalité a invité les citoyens à transmettre leur question s'adressant au conseil par courriel.

20-06X-259

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière